



**COMPTE- RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2023
SEANCE ORDINAIRE N° 2**

Assistaient à cette séance :

M. DANGREMONT, M. HOLIET, Mme SIMON, Mme BOULAIS, Mme DELAHAYE, Mme JARDIN, Mme JAN, M. CORDIER, Mme LAURENT, M. LE HIR, M. BOUGEANT, M. BERTHELOT, M. JAVELLE-LAUNAY, Mme COUDERC, Mme PARCHANTOU,

Etaient excusés :

M. GUITTET, M. FRANCO, M. D'AILLIERES, M. MICHEL, M. LE CHEQUER, Mme VAN LANDEGHEM, Mme GARDES, Mme VENGEON, Mme JEGOU,

Suppléants présents:

Mme BRETON, M. GILLOT, Mme DUTHEIL,

Début de CA : 17 h 50 avec 18 votants

Secrétariat assuré : Fabienne DUTHEIL (Parent d'élèves)

I – Acceptation PV du CA précédent

Le procès-verbal du Conseil d'Administration n°1 du 28 septembre 2023 est accepté par le Conseil d'Administration à l'unanimité sans modification.

Vote pour l'acceptation du PV du Conseil d'Administration du 28 septembre 2023

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°56

II – Installation des différentes commissions suite à l'élection du nouveau CA

Cf : Tableau de répartition des commissions ci-joint

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET INSTANCES - ANNÉE 2023-2024

INSTANCES ÉLUES

	Personnels ATOSS		Personnels Enseignants		Parents d'élèves		Élèves	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Commission permanente	ROUGÉ Nadège	LAURENT Camille	JARDIN Valérie	LE CHEQUER Grégory	PARCHANTOU Karine	PAPIN Elise	BELLEC Karelle	VENGEON Klara
			JAN Marion	BOULAY Carine	BOUGEANT Xavier	DUGAS Dominique		
			GILLOT Louis-Ange	MICHEL Christophe	JAVELLE-LAUNAY Arnaud			
Conseil de discipline	LAURENT Camille	LE HIR Jean-Louis	JARDIN Valérie	RAUD Carole	GARDES Maud	DUTHEIL Fabienne	MORELLET Camille	VENGEON Klara
			JAN Marion	BOULAY Carine	PARCHANTOU Karine	MACÉ Sabrina	JEGOU Chloé	BELLEC Karelle
			LE CHEQUER Grégory		DUGAS Dominique			
Commission éducative			Parmi les professeurs de la classe:		Responsables légaux de l'élève 1. membre des parents représentant au conseil de discipline ou suppléant: CAHOREAU Fabienne		Délégués de la classe:	
C.E.S.C.E.	LAURENT Camille	ROUGÉ Nadège	MICHEL Christophe	GILLOT Louis-Ange	MECEK Nadia		VENGEON Klara	JEGOU Chloé
C.H.S.	LE HIR Jean-Louis	ROUGÉ Nadège			BOUGEANT Xavier		MORELLET Camille	BELLEC Karelle
					PARCHANTOU Karine		VENGEON Klara	JEGOU Chloé
C.V.C.	LE HIR Jean-Louis		AUDIO Anne		DUTHEIL Fabienne		2 niveau 6è: NOIRHOMME T. 6E /TOURNADE M. 6B	
			JAMAIN Virginie		PARCHANTOU Karine		2 niveau 5è: LEROY L. 5A /HABERT M. 5D	
							2 niveau 4è: HAMON L. 4A /PASCO A. 4A	
Commission Développement Durable	LE HIR Jean-Louis		MOULIN Ludovic		LERUEZ Coralie		niveau 3è: N.R.	
							1 niveau ULIS: LEROY D.	
							2 niveau 6è: BERALIA-KERMAGORET L. 6A / LEVEAU- BEAUDRON N. 6C	
							2 niveau 5è: FOUREAU C. 5B / MOREAU G. 5A	
							2 niveau 4è: AULINETTE M. 4C / LOUIS A. 4E	
							2 niveau 3è: NICOLAS M. 3D / KEROUANTON L. 3C	
							1 niveau ULIS: HUBERT L.	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET INSTANCES - ANNÉE 2023-2024

Pour rappel

	Membres de droit						Autres
	Principal	Principal-Adjoint	Gestionnaire	CPE	Collectivité de rattachement		
Commission permanente	X	X	X		X		
Conseil de discipline	X	X	X	X			
Commission Educative	L'un ou l'autre			X			
C.E.S.C.E.	X			X	X		Infirmière Scolaire, Assistante sociale, partenaires, etc ...
CHS	X	X	X	X	X		Médecin scolaire, Infirmière Scolaire
CVC	X		X	X			
Commission Développement Durable		X	X				1 personne de la vie scolaire

Affaires financières

III – Voyages scolaires 2024

Mme SIMON, Gestionnaire, précise que les principes et financements des sorties et séjours pour l'année 2024 ont été majoritairement votés lors du Conseil d'Administration du 28 septembre 2023. Elle présente cependant les principes et les financements de 3 nouvelles sorties : cartographie, séjour développement durable à Angers, printemps poétique.

Vote pour les principes et les financements des sorties cartographie, Développement Durable à Angers et Printemps poétique

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 53 - 54 - 55

Afin de permettre au plus grand nombre de partir en séjour à l'étranger sur les classes de 3èmes, une modification est apportée au séjour en Italie. Il est désormais ouvert pour 58 élèves et 5 accompagnateurs soit 9 élèves supplémentaires par rapport au vote du CA du 28 septembre 2023. Ceci modifie le montant total du devis et le financement du voyage avec une participation des familles à la baisse (407.00 € / élève au lieu de 415.00 €).

Vote pour le principe et les financement du séjour en Italie

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 52

Suite à la dotation de fonctionnement du Département de la Sarthe pour l'exercice 2024 et son nouveau mode de répartition (une partie totalement dédiée à la viabilisation), il apparait que la dotation n'est pas suffisante pour la prise en charge des accompagnateurs lors des sorties et voyages.

Il est donc demander aux membres du Conseil d'Administration de modifier le financement des sorties votées en septembre 2023. Tous les financements de voyage et sorties prévus par la dotation de fonctionnement sur l'exercice 2024 seront effectués par un prélèvement sur fonds de réserve d'un montant total de 9 593.74 €.

Vote pour la modification du financement des sorties, voyages et animations 2023 avec un prélèvement sur fonds de roulement de 9 593.74 €

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 51

Mme JAN : Mme JAN fait remarquer que le séjour développement durable prévu le 6 et 7 juin 2024 serait en même temps que le séjour UNSS et ne permettrait donc pas aux élèves licenciés de pouvoir participer aux deux séjours. A voir si la date du séjour développement durable est vraiment déjà figée.

IV - Décisions Budgétaires Modificatives

Mme SIMON, gestionnaire, explique que les DBM ou Décisions Budgétaires Modificatives sont de nouvelles recettes rajoutées au budget en cours d'exercice et que l'on en distingue deux types :

- DBM pour information = recette directement affectée à une dépense fixée
- DBM pour vote = le CA décide d'affecter une nouvelle recette à une dépense

Les Décisions de l'Ordonnateur sont principalement des virements internes à un service et ne sont présentées au Conseil d'Administration que pour information.

La DBM N° 9 pour information contient des recettes supplémentaires non prévues initialement au budget 2023, affectées à des dépenses précises : 973.96 € de dotation de fonds sociaux par le rectorat, 5.10 € de dégradations de carnets de correspondance, 918.00 € de don de la FCPE pour le séjour à St Léonard, 161.00 € de don de la FCPE pour le séjour Végétalisation et 2500.00 € de dotation de fonctionnement supplémentaire pour la viabilisation attribuée par le Département de la Sarthe

La DBM N°10 pour vote est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration et comprend des prélèvements sur fonds de réserve :

- d'un montant de 15 000.00 € pour le paiement des factures d'électricité du service ALO
- d'un montant de 5 000.00 € pour le paiement des factures de gaz du service ALO
- d'un montant de 5 000.00 € pour le paiement des factures d'électricité du service SRH
- d'un montant de 2 000.00 € pour le paiement des factures de gaz du service SRH
- d'un montant de 1000.00 € sur le service AP et de 1000.00 € sur le service ALO pour les dépenses de fonctionnement

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N°50

Mme DELAHAYE indique que le collège de la Suze est cité au Département comme faisant attention à l'économie des énergies.

M. DANGREMONT indique que lors des études pour un projet de réseau de chaleur par la commune de la Suze sur Sarthe, les consommations d'énergie du collège ont été étudiées pendant la phase diagnostic et que le résultat montre qu'il y a une maîtrise de l'énergie malgré l'âge du bâtiment. M. Dangremont précise que cette maîtrise est aussi subie, car 2 classes modulaires n'ont plus de chauffage.

V – Contrats et conventions 2024

- **Liste de contrats au budget 2023 (Annexe 1)**

Mme SIMON, gestionnaire, présente la liste des contrats d'entretien et de fonctionnement à mettre en place dans l'établissement pour l'exercice 2024 sur le service restauration et sur le service général. Ce sont des contrats nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Mme SIMON précise aux membres du CA que le contrat avec la société Touillet arrivera à son terme au 31/12/2023 pour la gestion des photocopieurs professeurs (location + entretien + coût copie). Le montant qui apparaît sur la liste des contrats 2024 correspond à un nouveau contrat au 01 janvier 2024. Après mise en concurrence de différentes sociétés de reprographie (UGAP, Touillet, Kodex, Konica Minolta), le contrat proposé par la société Touillet est plus avantageux avec un coût copie plus intéressant

que ses concurrents (pour le copieur noir : 0.0029 € la copie, pour le copieur couleur : 0.0028 € la copie noire et 0.028 € la copie couleur). De plus, la rapidité de la société Touillet en cas de maintenance ou de défaut de fonctionnement est un atout supplémentaire pris en compte dans le choix du prestataire. La décision de repartir sur une location plutôt qu'un achat de photocopieur est due à la vétusté rapide du matériel liée à une très forte utilisation ne permettant pas de rentabiliser l'achat par rapport au remplacement des pièces.

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur cette liste de contrats présentés au budget 2024.

Vote pour la liste des contrats et conventions du budget 2024

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 49

Il est également demandé au conseil d'administration d'accepter de donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget 2024 d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vote pour donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget 2024 d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 48

- Convention de groupement de commandes pour l'achat de denrées alimentaires

Il est également demandé au conseil d'administration d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de denrées alimentaires réalisé entre le Département de la Sarthe et les collèges publics. La convention sera valide jusqu'au 31 décembre 2027 et permettra la passation de marchés publics, après évaluation des besoins de chaque collège, pour l'achat de denrées alimentaires. Cela permettra une négociation tarifaire sur des produits spécifiques.

Vote pour autoriser le chef d'établissement à signer la Convention de groupement de commandes pour l'achat de denrées alimentaires

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 47

M. DANGREMONT met en avant le fait que les repas sont réalisés sur place avec des produits frais, locaux, c'est possible par la politique mise en place et défendue par le Département.

VI - Vote des tarifs 2024

Mme SIMON, gestionnaire, présente les tarifs fixés par le Conseil Départemental de la Sarthe lors de sa commission permanente pour l'année civile 2024.

Concernant le tarif demi-pension pour les élèves, il s'agit d'un même tarif pour l'ensemble des élèves sarthois. Le prix du repas élève non boursiers et commensaux ayant été augmenté de 6 à 9% pour l'année 2023, aucune augmentation ne sera effectuée sur l'exercice 2024.

Remises d'ordre : Le Conseil Départemental, en même temps qu'il vote les tarifs de demi-pension, vote la liste des remises d'ordre qui doivent être appliqués dans l'établissement. Cependant, le conseil d'administration peut voter des remises d'ordre complémentaire comme il l'a déjà fait auparavant le 19 novembre 2018 en créant la remise d'ordre suivante : « *Le remboursement de tous les demi-pensionnaires absents à partir du 2^{ème} jour consécutif, sans transport scolaire* » ou lors du CA du 08 avril 2021 : "Remise d'ordre effectuée sur la facture de demi-pension suite à un changement d'emploi du temps réalisé par l'établissement et engendrant l'absence de cours pour la demi-journée de cours du mercredi ou pour la journée entière les autres jours de cours de la semaine"

Liste des tarifs de dégradations appliqués dans l'établissement pour l'exercice 2024 : liste identique à celle de 2023 : Dégradation importante des couvertures des manuels scolaires 5.00 €, photocopies usagers extérieurs 0.10 €, perte et dégradation volontaire de carnets de liaison et de vaisselle à 10.00 €, autres dégradations et pertes remboursées à prix coûtant.

Vote pour les tarifs de dégradations 2024

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 46

Charges communes : Mme SIMON précise que suite à la passation de la comptabilité sur le logiciel OPALE et pour répondre au souhait du département de retrouver une autonomie budgétaire du service SRH, il n'y a plus de reversement des charges communes du service SRH sur le service ALO depuis l'exercice 2023. Sur l'exercice 2024, le taux de reversement du SRH au Département de la Sarthe pour la rémunération des personnels de restauration sera de 22 % au lieu de 23.75 %. Cette diminution permet de créer une ligne de dépenses complémentaires pour la gestion des déchets biodégradables (obligation au 01/12/2024)

[M. Dangremont indique qu'un fond social peut aider des familles.](#)

VII - Budget 2024

M. DANGREMONT, Principal et Mme SIMON, Gestionnaire, présentent le Budget prévisionnel 2023. Mme Simon rappelle quelques principes de finances publiques, à savoir qu'un budget doit respecter :

- l'annualité, l'unité et l'universalité

Une fois voté, il est soumis à la DSDEN et au Conseil Départemental de la Sarthe pour contrôle et est exécutable après un délai de 30 jours après la réception du dernier accusé de réception des organes de contrôle.

En faisant un rappel des principales recettes, la gestionnaire souligne que le budget 2023 correspond à celui de l'exercice 2023 :

- une autonomie budgétaire du SRH entraînant l'annulation du reversement des charges communes au service ALO.
- Une dotation de fonctionnement allouée par le Département de la Sarthe d'un montant de 107 617.00 €, supérieure de 7 883.00 € pour faire face aux augmentations des coûts de viabilisation. Un budget de 56 500.00 € est donc prévu spécialement pour la viabilisation du service ALO.
- Un choix établissement d'utiliser le fonds de roulement pour financer les parts accompagnateurs lors des sorties et voyages scolaires plutôt que la dotation de fonctionnement afin de permettre l'utilisation de la dotation pour les crédits pédagogiques par matière. Le service AP sera donc équilibré par un prélèvement sur fonds de roulement de 9 593.74 €.

Pour le service Restauration et Hébergement, la répartition des recettes liées à la facturation des repas des élèves demi-pensionnaires et à l'achat de tickets repas par les commensaux s'effectue désormais entre le reversement au département FARPI et FDSH, les denrées alimentaires, la viabilisation et les dépenses de fonctionnement.

Le budget du service SBN est en légère baisse malgré une hausse du nombre de boursiers (80 élèves contre 71 en 2023). Cela est dû au fait que la grande majorité des élèves boursiers ont obtenus des bourses de taux 1, contrairement à l'année précédente ou plusieurs élèves avaient reçu des bourses de taux 3.

Madame Simon précise que le budget se trouve déséquilibré en service Administration et Logistique par la constatation des amortissements des matériels de plus de 800.00 € hors taxe.

Le budget est soumis au vote du CA.

Vote pour l'acceptation du budget 2023 avec prélèvement sur FDR de 9 593.74 € pour le service AP

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 45

Affaires pédagogiques

VIII - Répartition des Indemnités pour Missions Particulières

M. Dangremont présente la répartition suivante :

Missions				Enseignant						
Mission	Ponctuelle	Début	Fin	Nom-Prénom	Fonction	Support	Taux	Unités	Conso	Période
COOR.APSA		01/09/2023	31/08/2024	NOGUER CELINE	ENS	0720905T - E. P. S	003	1.00	1.000	01/09/2023 - 31/08/2024
CO.TECHNO		01/09/2023	31/08/2024	TAMBOSCO GUILLAUME	ENS	0720905T - TECHNOLOGI	002	0.50	0.500	01/09/2023 - 31/08/2024
CO.TECHNO		01/09/2023	31/08/2024	MOULIN LUDOVIC	ENS	0720905T - TECHNOLOGI	002	0.50	0.500	01/09/2023 - 31/08/2024
AUTRE MISS		01/09/2023	31/08/2024	PETIT THOMAS	ENS	0720905T - PHY.CHIMIE	002	0.50	0.500	01/09/2023 - 31/08/2024
AUTRE MISS		01/09/2023	31/08/2024	MARAI ROMAIN	ENS	0720905T - E. P. S	002	0.50	0.500	01/09/2023 - 31/08/2024
REF.DS		01/09/2023	31/08/2024	BOULAI MYRIAM	EDU	0720905T - EDUCATION	003	1.00	1.000	01/09/2023 - 31/08/2024
REF.NUM		01/09/2023	31/08/2024	MICHEL CHRISTOPHE	ENS	0720905T - S. V. T.	003	1.00	1.000	01/09/2023 - 31/08/2024

Il restera à répartir au conseil d'administration de juillet l'enveloppe restante :

Enveloppes					
Etablissement	Fonction	Nombre d'unités allouées	Nombre d'unités consommées	Solde	% consommation
0720905T	ENS	7.75	5.000	2.750	64.52

Les membres du Conseil d'Administration : Vote à l'unanimité

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération Demact' N° 57

IX – Informations diverses

Les points suivants sont abordés :

1. Travaux

1. Salles de sciences : demande d'améliorations supplémentaires (sol, électricité des paillasse, tiroir sous paillasse profs, remplacement chaises et tabourets [accord du conseil départemental pour financement 100%], RJ45 sur goulottes côté fenêtres, tableaux de condamnation évier paillasse fond de salles SVT)
2. Étanchéité du toit
3. Peinture préau et coursives (fin aux beaux jours)
4. Classes préfabriquées (permis de construire déposé)
5. Faux plafond du préau (en attente)
6. Rénovation de la salle des professeurs (accord conseil départemental pour financement 100%)

M. GILLOT Les professeurs de sciences sont mécontents du résultat de 40 000€ de travaux, alors que le collège sera rénové dans quelques temps. Les tables remplaçant les paillasse sont trop petites pour la réalisation des travaux d'expérimentation. Crainte de la suppression de travaux en demi-groupes

Mme DUTHEIL (FCPE) demande à Mme DELAHAYE à quelle date sont prévus les travaux de démolition/reconstructions.

Le début des études commencera en 2025/2026.

Des travaux sont prévus sur 2024 pour répondre aux problèmes d'urgence et de première nécessité (étanchéité du toit...).

2. Dossiers Conseil National de la Refondation – Notre école, Faisons-là Ensemble

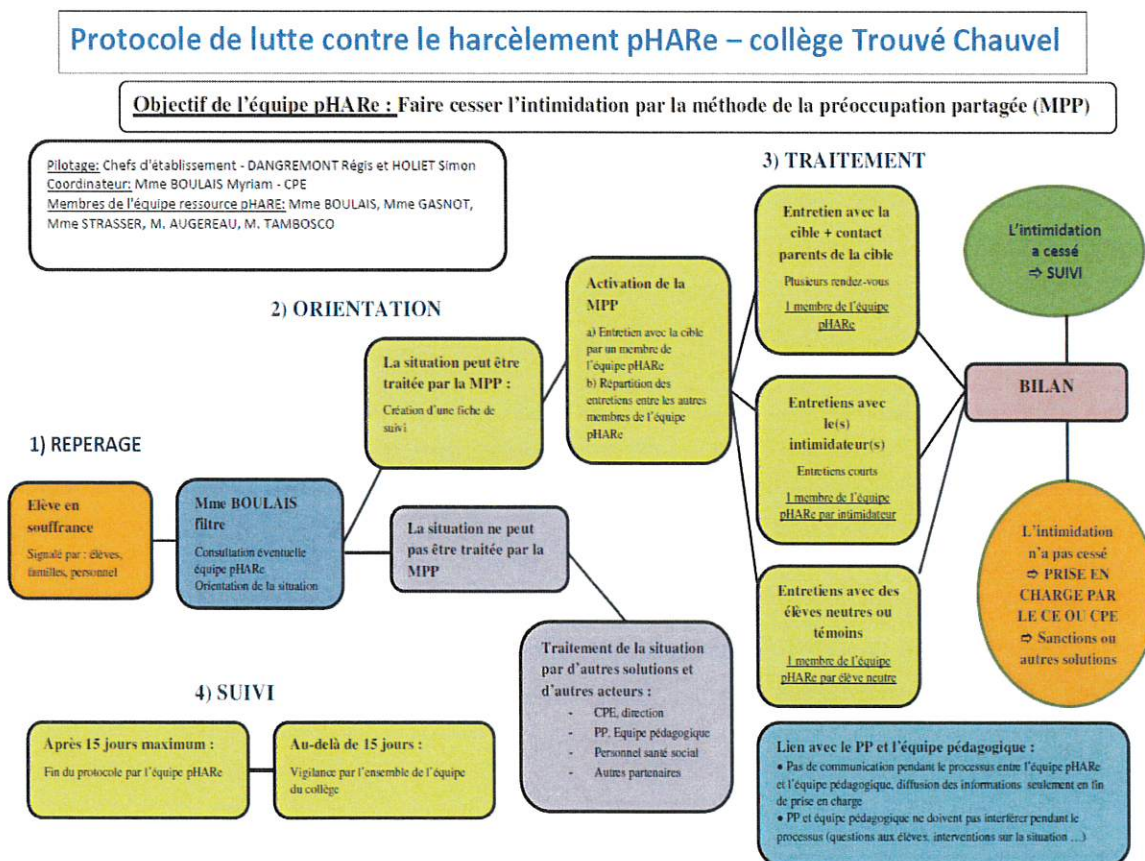
L'inspection Académique a demandé des compléments d'information pour envoyer le dossier à l'examen de la commission académique de validation. M. Dangremont tiendra informé les membres du conseil d'administration au fur et à mesure.

3. Conseil de la Vie Collégienne

Les élections ont eu lieu la semaine avant les vacances d'automne. Il y a eu une première réunion de travail avec les élèves élus le lundi 20 novembre pour reprendre et approfondir leurs professions de foi. Il en ressort la création de 3 commissions : Restauration, Événementiels et Animation du temps méridien. Une réunion plénière sera bientôt organisée.

4. Protocole pHARe

M. Holiet et Mme Boulais présentent le protocole pHARe :



Il sera simplifié et présenté aux responsables légaux via le site e-lyco de l'établissement

5. Résultats enquête harcèlement

A la demande du ministre de l'Éducation nationale, un sondage a été réalisé du 9 au 15 novembre

Suite aux 389 réponses (77% des élèves), nous allons prendre contact avec les élèves présentant des problématiques potentielles de harcèlement

Tous les résultats sont joints en annexe.

Mme JAN prend pour exemple sa matière et le problème des téléphones portables dans les vestiaires. Bien que leur utilisation soit interdite sur le temps scolaire, leur présence dans les sacs peut entraîner un usage pour de la prise d'images et mise en ligne (cas récent). Il faudrait aucun téléphone au sein du collège ou des matériels qui ne peuvent servir qu'à téléphoner.

M. DANGREMONT : Les parents évoquent souvent le discours sur l'insécurité des trajets entre la maison et le collège, ce qui n'est pas toujours heureusement réel.

Au vu des types de trajets réalisés par les élèves, le plus grand nombre n'a pas nécessité d'avoir un portable.

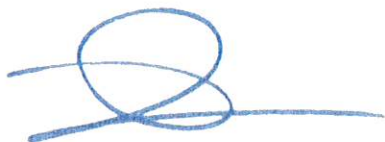
Mme COUDREC (FCPE) : Il faudrait des téléphones portables qui ne fassent que téléphoner.

Aucun point supplémentaire n'a été inscrit à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Dangremont lève la séance à 19h50.

La Secrétaire de séance

Mme DUTHEIL



Le Principal

M. DANGREMONT

